

SFR Agorantic

Appel à projets *Passerelle*

Année 2027

Calendrier

13 avril 2026	Lancement de l'appel à projet
14 septembre 2026	Date limite pour l'envoi des projets
22 septembre 2026	Évaluation en CS
28 septembre 2026	Annnonce des projets financés
Janvier 2027	Déblocage des fonds

Soumission des projets

Votre projet devra être envoyé à l'adresse suivante : fr-agorantic@univ-avignon.fr

Le formulaire accompagnant cet appel sera rempli et converti au format PDF, puis nommé : **ACRONYME-AAP-Pass-Agorantic-2027.pdf**, où ACRONYME doit être remplacé par l'acronyme du projet.

Contexte

Comme levier de sa politique scientifique, la SFR Agorantic met en place, sur la dotation d'Avignon Université, un appel à projets *Passerelle*, pour aider des projets dans leur phase initiale. Ces projets doivent répondre à une problématique et/ou à explorer une méthodologie originale dans un cadre interdisciplinaire entre informatique et SHS.

Éligibilité

- Le porteur ou la porteuse du projet doit être **membre du GDR MaDICS ou MAGIS**, et/ou être **rattaché à un laboratoire membre d'Agorantic**.
- Le projet doit associer **au moins 2 laboratoires** couvrant des **champs disciplinaires différents, l'un en informatique et l'autre en SHS**.
- Le ou la porteur-euse doit être à jour de l'ensemble de ses obligations de rapport-bilan avant le dépôt d'un nouveau projet. L'acceptation d'une nouvelle proposition est subordonnée à la remise complète des rapports-bilans relatifs aux financements précédemment accordés par Agorantic.

Durée des projets : 1 an

Montant maximum alloué : 8 000 €

Dépenses éligibles : (fonctionnement) : prise en charge de prestations, gratification de stagiaires, missions et achat de logiciels et de petits matériels, réunions.

Dépenses non éligibles : investissement/équipement (supérieur à 600€), documentation, organisation de journées d'études (fait l'objet d'un appel à projet dédié). **Attention, il n'est pas possible de rémunérer du personnel contractuel sur les fonds des appels à projet.**

NB : si le projet soumis fait suite à un projet précédemment financé par Agorantic, vous devez présenter les évolutions du projet et justifier la nouvelle demande.

Important : Les sommes attribuées devront impérativement être **dépensées avant le 15 décembre 2027.**

Critères d'évaluation

- la **qualité scientifique** et la clarté du projet (problématique, méthodologie, résultats attendus ...);
- la dimension **exploratoire** du projet et son caractère **innovant** ;
- sa dimension **interdisciplinaire** informatique/SHS ;
- la pertinence et la richesse des **partenariats** en cours ou à venir (collectivité territoriale, établissement culturel, entreprise etc., en France ou à l'étranger...) et l'adéquation des moyens demandés avec la réalisation du projet ;
- la capacité du projet à postuler par la suite à un **financement extérieur** (Région, ANR, Europe...);
- l'inscription du projet dans une démarche de **science ouverte**.

Les porteurs et porteuses de projets financés prennent les engagements suivants :

1. **Fournir un bref rapport** à l'issue du projet ;
2. **Effectuer une présentation orale**, en présentiel, de leurs résultats auprès des membres d'Agorantic au cours de l'année suivant la fin du projet (journées hors les murs, séminaire, symposium...);
3. **Identifier explicitement la SFR Agorantic comme financeur**, à la fois dans les **publications** issues du travail (section *Remerciements* ou *Acknowledgements*) et dans les champs prévus à cet effet sur la **plateforme HAL**.

Exemples de formule à rajouter dans les remerciements :

- **En français** : « Ce travail a été soutenu par la fédération de recherche Agorantic (FR 3621) par le financement du projet **Xxxxx**. »
- **En anglais** : « This work was supported by the Agorantic research federation (FR 3621) through the funding of project **Xxxxxx**. »

Pour tout complément d'information : contactez fr-agorantic@univ-avignon.fr